



Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le

ID : 001-210101739-20240724-2024\_124\_DEC-DE



Feuillet n° 124  
2024\_124\_DEC

DÉCISION DU MAIRE  
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Mission d'assistance sur les difficultés d'exécution du jugement du Tribunal Administratif de Lyon du 21 mars 2024 / SELARL CARNOT AVOCATS (1.1)**

Service : *Pôle opérationnel (VH - CF)*

Monsieur le maire de la commune de Gex ;

**VU** l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget ;

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;

**VU** les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique ;

**VU** le budget 2024 ;

**VU** le projet de convention d'honoraires transmises par le cabinet CARNOT AVOCATS ;

**CONSIDÉRANT** les difficultés d'exécution du jugement du Tribunal Administratif de Lyon du 21 mars 2024 et la nécessité pour la Ville de Gex de bénéficier d'une assistance juridique ;

**CONSIDÉRANT** la proposition formulée par la SELARL CARNOT AVOCATS, domiciliée 20 boulevard Eugène Deruelle à Lyon ;

DÉCIDE

- ✚ **DE SIGNER** une convention d'honoraires avec la SELARL CARNOT AVOCATS au taux de 180 € HT/h ; seront à ajouter les frais de déplacement (péage + indemnité kilométrique à 0,5 € HT/km).

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 24 juillet 2024.  
Le maire, Patrice DUNAND

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 25 juillet 2024 et publiée en ligne sur le site internet de la ville le 25 juillet 2024.

